

ATELIER 5 COMMUNES POLES-RELAIS DU TERRITOIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Compte-rendu des échanges

Objets de la réunion :

Restitution du travail mené par les communes pôles-relais :

- Echanges sur les suites données à ce travail ;
- Poursuite de la co-construction engagée avec les communes

Participants :

Présents :

Représentants	Nom	Qualité
Elus	LACHAMBRE Pascal	Vice-Président Urbanisme - CUA Pilote du groupe de travail
	MILLEVILLE Bernard	Vice-Président relations aux communes
	DESFACHELLE Nicolas	Maire de Saint-Laurent-Blangy
	ROUSSEZ Pierre	Maire d'Hénin-sur-Cojeul
	DELMOTTE Michel	Maire de Boisleux-Saint-Marc
	TILLARD Jean-Luc	Maire de Beaumetz-les-Loges
	KARPINSKI Roger	Maire de Basseux
	DESAILLY Jean-Claude	Maire de Rivière
	DEPRET Jean-François	Maire de Farbus
	FERET Claude	Mairie d'Arras
	DELRUE Yves	Mairie d'Arras
	TOURNEUX Hubert	Mairie de Beaurains
	PLET Luigui	Mairie de Boiry-Becquerelle
	CHARLET Jean-Pierre	Mairie de Gavrelle

Représentants	Nom	Qualité
Elus	MAURY Olivier	Mairie d'Hénin-sur-Cojeul
	SACHETTI Claudine	Mairie d'Achicourt
	PARERNNA Gilles	Mairie de Bailleul-Sir-Berthoult
	NEUTS Bénédicte	Mairie de Bailleul-Sir-Berthoult
	GUFFROY Alain	Mairie d'Ecurie
	MAILLY Hervé	Mairie de Thelus
	CLAUSSE Patrick	Mairie de Thelus
	DEMARCO Jean-Paul	Mairie de Thelus
Techniciens	LE BOT Thierry	Directeur Général Adjoint en charge du pôle stratégie et prospective - CUA
	LASSON Cédric	Directeur Développement territorial - CUA
	PETIT David	DGS commune de Dainville
	JOOSEP Patrice	DGA Pôle Economique - CUA
	VILLAIN Bernard	DDTM du Pas-de-Calais
	HILLER Ingrid	Chargée de Mission SCOTA
	PORREYE Valérie	DGS commune de Thélus
	CORDONNIER Denis	Citiation et Ensemble
	ENDERLIN Damien	Conseil Départemental 62

Diffusion :

- Invités

P.J. : Document présenté en séance.

1) Point d'étape sur le travail :

Un focus sur l'armature territoriale permet de constater que cette notion de « polarité » est appréhendée différemment selon les partenaires (SCOTA, Département...).

Il est nécessaire que la structuration de l'espace rural de la CUA s'appuie sur un travail partenarial pour afficher l'ambition du territoire et la bonne articulation des équipements et des services avec des communes relais mais aussi avec la couronne périurbaine.

Un travail doit s'enclencher à l'échelle des communes mais il faut également trouver les conditions pour organiser une coordination communautaire.

2 opportunités peuvent être sollicitées pour accompagner cette démarche :

- le schéma Départemental d'Amélioration et d'Accessibilité des Services au Public (avis de la CUA)
- la Programmation Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires : fonds (environ 800 000€) dédiés à l'aménagement du territoire (zone rurale de la CUA)

2) Présentation du travail en cours « partenariat intercommunal au Nord » :

8 communes (Ecurie, Roclincourt, Thélus, Farbus, Bailleul-Sir-B., Willerval, Gavrelle et Roeux) ont souhaité formaliser une charte de coopération.

Un travail partagé avec la CUA a permis de dégager les principales caractéristiques de ce territoire et de prioriser des enjeux communs à ce dernier.

Il en ressort que la question de l'organisation scolaire mérite d'être revue. Un projet culturel et sportif pourrait être adossé à ce regroupement pédagogique si cette solution était retenue.

La mobilité, l'accès au service (notamment vers Lens) est également un enjeu identifié.

Points mis en avant lors des échanges

Il est rappelé l'indispensable alliance et la complémentarité entre l'urbain et le rural.

Une interrogation porte sur le planning d'élaboration du SDAASP

→ Le Département confirme le calendrier connu à savoir une adoption pour décembre 2017. La commune de Beaumetz les L. souhaite une réflexion élargie et partagée avec les communes situées autour du pôle relais.

Nécessité de coordonner le projet de chaque pôle avec le projet de développement communal et des attentes

→ Il est proposé de ne pas avoir une démarche « standardisée » pour tous les pôles mais plutôt adaptée à chacun d'entre eux, il convient aux territoires d'exprimer leurs attentes. La Direction du Développement Territorial est à la disposition des communes pour les aider dans la démarche.

Nécessité de suivre les échanges autour des pôles relais / bourg centre

→ Un rapport est en cours d'élaboration sur le sujet par le Sénat. Il est fort probable que les réformes fiscales en préparation incitent fortement les collectivités à des rapprochements.

La question des moyens des pôles relais est posée - effets de seuil (+ 2 000 hab.)

→ Avec la non éligibilité des pôles relais aux financements FARDA et de la politique « Bourgs centres » du Département, certains pôles pourraient limiter leur développement pour ne pas franchir ce seuil